

1. Lors de la formation théorique les candidats bénéficient soit :

- d'un suivi de connexion et d'un contrôle du travail effectué (leur relevé de connexion sur l'application prépacode d'EDISER est régulièrement consulté),
- d'un suivi présentiel en salle de code en présence d'un moniteur, Mlle HADDOU ou Mme MAWHOUB (suivi via l'application digi-quizz qui nous permet outre de vérifier l'évolution des compétences des candidats mais aussi d'être notifié de la fin de validité de leur formule théorique qui est de 6 mois)

S'il est constaté un manque de régularité, les candidats sont dans un premier temps relancé par mail ou par SMS puis dans un deuxième temps contacté par téléphone.

2. Lors de la formation pratique :

Les plannings de conduite sont établis en présence des candidats quand cela est possible ou programmés par nous même en prenant en considération les possibilités des élèves (planning envoyé par les candidats sur notre boîte mail). La programmation des heures de conduite est faite en tenant compte de l'évaluation et en faisant en sorte d'avoir au minimum 3 heures de conduite par semaine.

Lorsqu'un candidat est en retard de 5 mn, il est tout de suite contacté par téléphone pour éviter les oublis ou les pannes d'oreiller,

Lorsqu'il est absent, le jour même il lui est envoyé un SMS et un mail lui notifiant que cette absence s'il elle est non justifiée par un motif impérieux lui sera tarifée.

En cas d'absence prolongée, un SMS et un mail lui est à nouveau envoyé lui précisant son engagement dans la formation. Un SMS est également adressé au représentant légal avec pour conseil de prendre contact avec l'établissement.

TRACABILITE DES ABANDONS

Lorsque des candidats sont en situation avéré d'abandon, au-delà de 6 mois d'absentéisme pour la formation code et plus de 3 mois d'absentéisme pour la formation pratique, nous leur adressons un mail afin de connaître leur situation :

- Abandon définitive ou partiel de leur formation,
- Motif de l'abandon,

Selon le cas, nous leur recommandons de venir retirer leur dossier contre remise d'une décharge signée par les 2 parties ou nous restons à leur disposition jusqu'à reprise de leur formation à une date ultérieure.

En cas de non réponse à nos différentes relances, le dossier des candidats en situation d'abandon non déclaré est répertorié dans un dossier dédié : « dossier élèves fantômes ».